



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions

OBJET : ATELIERS "BIEN DANS SON ASSIETTE" EN DIRECTION DES SENIORS VINCENNOIS ORGANISES AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2022

**DÉCISION N° DM-CCAS-21-017
EN DATE DU 16 NOVEMBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 12 octobre 2021, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition faite par l'organisme Prévention Retraite en Ile-de-France (PRIF), représenté par Madame Christiane FLOUQUET, administratrice, situé 131 avenue Paul-Vaillant-Couturier 94250 Gentilly, afin d'assurer, à titre gratuit, l'animation d'ateliers « Bien dans son assiette » en direction des séniors vincennois au cours du premier semestre 2022 ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec le PRIF, représenté par Madame Christiane FLOUQUET, administratrice, situé 131 avenue Paul-Vaillant-Couturier 94250 Gentilly, afin d'assurer, à titre gratuit, l'animation d'ateliers « Bien dans son assiette » en direction des séniors vincennois au cours du premier semestre 2022.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,

Signé

Cécile BRÉON